

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
20 juillet 2018

---

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 1173)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 394

présenté par  
Mme Valérie Boyer

-----

**ARTICLE 13**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'article 13 ouvre la possibilité pour un étranger placé en rétention de solliciter une aide au retour.

Cette aide au retour doit être limitée aux individus qui acceptent de retourner dans leur pays d'origine. En l'absence de démarche volontaire, cette aide est injustifiée.

Il convient par conséquent de supprimer cet article.